



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement 98-124 – Semelles de béton et fondation.

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2018, le conseil a adopté le premier projet de règlement 198 visant à:
 - **Modifier le règlement de construction 98-124 – relativement aux normes de construction article 5.1 Semelles de béton (footings) et Fondation**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mars 2018 à 15h00 au 996, rue du Centenaire, Namur. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 996, rue du Centenaire du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00
4. Le premier projet 198 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Namur ce 15^e jour de mars 2018

Annie Decelles, directrice générale adj.
Secrétaire-trésorière adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Decelles, directrice générale adj., secrétaire-trésorière adj. de la municipalité de Namur certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15^e jour de mars 2018 entre 9 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars 2018.

Annie Decelles, directrice générale adj.
Secrétaire-trésorière adj.